

Délibération du Conseil municipal

Séance du 18 novembre 2025

Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents | BOUSSICAULT G rald, BOYER Emilie, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Val rie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU Ren , REBILLARD Mich le, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE J r me, VIGNER Jean-Philippe

Absents excus s ayant donn  pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie   PAVILLON Jean-Paul
CHOUTEAU Edith   BOYER Emilie

Absent(s) excus (s)

Absents

GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, SOURICE Corinne

Secr taires de s ance

REBILLARD Mich le, REGRAGUI Sidi Kamal

Convocation adress e le 12 novembre 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des d lib rations affich e et publi e le 19 novembre 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE1811-07 | Environnement - R alisation d'un chantier- cole en am nagement paysager dans le quartier de l' le Est – Signature d'une convention entre la ville des Ponts-de-C  et le lyc e agricole Le Fresne

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint au maire d l gu    la Transition  cologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code g n ral des collectivit s territoriales,

Consid rant qu'il y a lieu d'effectuer dans le quartier de l' le Est les travaux d'am nagements paysagers suivants :

- Rue Joachim du Bellay en travers e du jardin public, entre l'entr e principale de l' cole Raymond Renard et la rue Jean Mac  : cr ation de gazon, plantation d'arbustes et entretien du site autour d'un nouveau cheminement pi tonnier

- Entre la base de canoë-kayak et la rue Maximin Gélinau : création d'un cheminement piétonnier avec clôture unilatérale,

Considérant que pour ces travaux programmés au cours du dernier trimestre 2025 la Ville a proposé un partenariat sur sollicitation du lycée agricole Le Fresne d'Angers,

Considérant que ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un chantier école pour lequel il convient d'établir une convention entre la Ville et l'établissement afin d'en fixer les modalités administratives, techniques et financières,

Considérant le projet de convention annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis du Comité consultatif de l'Aménagement et de la Transition écologique de la Ville des Ponts-de-Cé en date du 13 novembre 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes de la convention à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé et le lycée agricole Le Fresne,**
- **Autorise le maire, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE					
En exercice	32		POUR	29	
Présents	27		CONTRE	0	
Pouvoirs	2		ABSTENTION	0	
Pris part au vote	29		TOTAL	29	
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>					

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON

